

TRIBUNE UNITAIRE TOULOUSAINE

SOLIDARITÉ AVEC LES ANCIENNES SALARIÉES DU PATALEVAIN

Depuis le mois de mai, trois salariées sont en conflit avec leur ancien employeur, l'**association Patalevain, qui gère une boulangerie « bio & solidaire »** du même nom et la pâtisserie Patatisse. Rapidement, les travailleuses se sont rapprochées du syndicat CNT Industries & Services de Haute-Garonne pour se défendre. Leur ancien employeur a enfreint de manière répétée le droit du travail et leur doit, selon les calculs de la CNT, plus de 5000 € de salaires.

Depuis le début du conflit, le syndicat cherche à négocier directement avec l'employeur le versement des rappels des salaires et des accords mettant fin au litige. Mais ce dernier s'entête à refuser toute négociation avec le syndicat en vue de régulariser la situation. **Il s'est même vanté dans sa newsletter estivale de préférer « liquider sa boîte plutôt que de négocier le moindre centime, par principe ».** Il multiplie les communications dénigrantes et intimidantes, privées ou publiques, à l'encontre des trois anciennes salariées qui ont osé lui faire face pour défendre leurs droits et réclamer leur dû.

La détermination de l'employeur à ne pas respecter le droit du travail a contraint le syndicat CNT Industries & Services de Haute-Garonne à lancer une campagne de boycott. Plusieurs piquets syndicaux ont déjà été organisés devant la boulangerie. Les travailleuses et leur syndicat se préparent

désormais à l'éventualité d'un bras de fer de longue haleine.

Le fait d'être une très petite entreprise, une association, ou de porter un projet entrepreneurial « alternatif » et biologique ne peut en aucun cas rendre acceptable des entorses aux droits des salariées.

Ce conflit est par ailleurs révélateur d'une situation plus générale dans les petits commerces. Salaires et conditions de travail déplorables, heures supplémentaires non-payées, précarisation, non respect du droit du travail, travail dissimulé, plannings donnés à la dernière minute, harcèlement moral et sexuel y sont trop souvent monnaie courante. Et malheureusement les luttes collectives dans ces entreprises sont encore aujourd'hui trop rares.

Pour toutes ces raisons, nos collectifs et organisations syndicales, associatives et politiques du bassin toulousain, tenons à affirmer aux trois salariées en lutte et à leur syndicat, notre entière solidarité. Faisant face à un employeur aux agissements inacceptables, nous appelons à les soutenir concrètement en participant aux actions syndicales en cours. Par cette tribune, nous souhaitons également porter un message à l'ensemble des travailleuses des petits commerces toulousains : vous n'êtes pas seul·e·s et la violation des droits des salarié·e·s n'est pas une fatalité. Quand on touche à l'un·e, on touche à toutes et tous.

Premiers signataires : CGT AHG, Section CGT Chronodrive, CGT CIM, CGT Mecachrome Toulouse, CNT-AIT Interpro Toulouse, CNT Industries & Services 31, Groupe Libertad (FA), Le Poing Levé Toulouse, Odile Maurin (Conseillère municipale de Toulouse, AMC), Secours Rouge Toulouse, Révolution Permanente Toulouse, Union Communiste Libertaire Toulouse & Alentour, Union Syndicale Solidaire 31, UNSA Aérien SNMSAC DAS.